

Édito

Récemment élue à la présidence de l'Association Hospitalière de Bourgogne Franche-Comté à la suite de la triste disparition de Jean-Pierre MICHEL, j'ai souhaité écrire cet éditorial, le premier pour moi dans ce contexte particulier.

J'ai eu l'immense privilège de siéger à ses côtés depuis 2012 au Conseil d'Administration de l'AHBFC. C'est un temps suffisant pour connaître et comprendre le fonctionnement d'une structure particulière comme l'AHBFC et les valeurs qui la sous-tendent, d'appréhender les évolutions et les difficultés et d'avoir en tête quelques points forts :

- ✓ le patient au cœur de notre mission,
- ✓ le rayonnement, l'attractivité de l'Association et son unité : Saint-Rémy, berceau historique et l'Aire Urbaine à l'activité croissante,
- ✓ le recrutement impérieux des psychiatres, des personnels infirmiers et aides-soignants,
- ✓ une gestion des ressources humaines attentive car le travail est difficile et davantage encore avec la crise sanitaire que nous vivons.

La traditionnelle cérémonie de remise des Médailles d'Honneur du Travail que cette situation nous impose de reporter en septembre sera l'occasion de valoriser l'engagement sans cesse renouvelé de nos professionnels. Je souhaite m'inscrire dans la voie tracée par Jean-Pierre MICHEL: avec la Direction Générale dans un

Pierre MICHEL : avec la Direction Générale dans un rapport de travail confiant et complémentaire, avec la communauté médicale en poursuivant des relations

respectueuses des compétences de chacun, avec les représentants du personnel en entretenant un dialogue constructif.

Anne MERLOZ - Présidente du Conseil d'Administration de l'AHBFC



SOMMAIRE

- Actualités -	
Anne MERLOZ, nouvelle Présidente	9
de l'AHBFC	2
Une Résidence Accueil en construc	tion
à Vesoul	2
Vaccination anti-COVID	3
Projet Territorial de Santé Mentale d	lu
Nord Franche-Comté	3
Culture & Santé	4
- Qualité & sécurité des soins	
Objectif certification	5
- Des missions et des Homme	s -
Délégué à la protection des	
données	6
- Zoom sur	
Isolement et contention : réforme	
législative	7
- Fenêtre sur	
Nouveaux retraités	8
Recyclons les masques	8
« L'espoir fait vivre » Amboise	8

- ACTUALITÉS -

Anne MERLOZ, nouvelle Présidente de l'AHBFC



Composé de 20 membres, le CA est représenté par un bureau, désormais constitué ainsi

- ✓ Présidente : Mme Anne MERLOZ
- ✓ Vice-Président : M. Richard MARTINEZ
- ✓ Vice-Président : M. Michel RAISON
- ✓ Trésorier : M. François LAURENT
- ✓ Secrétaire : M. Jean-Paul PUGIN
- ✓ Administratrice : Mme Colette BERGIER

Un nouveau bureau pour le Conseil d'Administration

Suite au décès le 24 janvier dernier de son Président Jean-Pierre MICHEL (cf. Les brèves d'à la croisée... - édition spéciale de janvier 2021), le Conseil d'Administration de l'AHBFC devait rapidement élire parmi ses membres celui ou celle qui lui succéderait...

Le 22 février 2021, Anne MERLOZ a été élue Présidente de l'Association Hospitalière de Bourgogne Franche-Comté.

Préfète honoraire, membre de notre CA depuis 2012, elle a occupé les fonctions de Trésorière puis de Vice-Présidente de notre Association depuis juin 2020.

Anne MERLOZ souhaite poursuivre le travail engagé par son prédécesseur, auquel un hommage institutionnel sera rendu début juillet prochain (sous réserve du contexte sanitaire).

L'un des 2 postes de vice-président a en conséquence fait l'objet d'une élection le même jour, ainsi que celui de trésorier (cf. encadré ci-contre).

Une Résidence Accueil en construction à Vesoul

Livraison prévue en décembre 2022

Conformément à notre projet institutionnel 2017-2021 et à l'instar de celle ouverte dès 2015 à Valentigney sur l'Aire Urbaine, la future Résidence Accueil vésulienne permettra de proposer une offre de logement semi-autonome adaptée au handicap psychique en Haute-Saône : éclairage.

Le précédent Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées faisait état de difficultés rencontrées par les bailleurs lors de la location de logements à des ménages fragiles, engendrant une renonciation à la location au profit des personnes défavorisées. Cette problématique également rencontrée par les personnes présentant des troubles psychiques stabilisés est à la genèse du projet qui vise à favoriser leur réinsertion sociale par une solution de logement intermédiaire.

Implantée dans un environnement composé du panel de réponses que l'AHBFC déploie déjà tout au long du parcours de soins (centre médico-psychologique, service d'accompagnement à la vie sociale, groupe d'entraide mutuelle...), la structure proposera un accompagnement individualisé des bénéficiaires vers leur projet de vie.



Un terrain d'environ 2 300 m², voisin du Social Club, accueillera le bâtiment de la résidence composée de 22 studios (tous équipés d'une kitchenette et d'une salle d'eau avec douche), répartis sur 3 niveaux avec des deminiveaux, et de locaux communs (salle repas, salon TV, buanderie, etc.).

Les travaux de construction, qui ont débuté en mars dernier, devraient se terminer à la fin de l'année prochaine.

La maîtrise d'ouvrage est assurée par le bailleur social Habitat 70 qui prend en charge le coût de la construction. L'AHBFC, en tant que gestionnaire, se chargera de l'aménagement (mobilier et équipement des appartements) pour un montant total estimé à $140\ 000\ \epsilon$.

- ACTUALITÉS -

Vaccination anti-COVID

Point de situation interne

Directeur Général Adjoint en charge du pôle médico-social et social, Philippe MARCEL coordonne la vaccination contre la COVID-19 pour l'ensemble de notre Association : il nous explique son déploiement sur l'établissement.

Dès le mois de décembre dernier, une cellule dédiée a été créée au sein de l'AHBFC afin de travailler sur les modalités d'approvisionnement en vaccins, d'organisation ou encore de recueil préalable du consentement.

Dans le respect de la doctrine nationale priorisant les plus vulnérables et notamment les plus âgés, **les résidents de nos 4 EHPAD** (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) ont été les premiers bénéficiaires à l'AHBFC, à hauteur de **88**% d'entre eux.

Certains n'ont pas pu être vaccinés en schéma complet en raison de la survenue d'un épisode COVID après la lère injection, ils recevront une 2° dose en juillet/août, conformément aux recommandations nationales dans ce cas de figure.

En parallèle, les autorités ont souhaité que les professionnels de santé de plus de 50 ans et/ou à risque de forme grave puissent être vaccinés le plus rapidement possible. Parmi nos 700 salariés recensés comme bénéficiaires potentiels, environ la moitié a répondu positivement.

Un flux d'approvisionnement différent a été mis en place pour ce public : les doses nous ont été fournies via le Groupe Hospitalier de la Haute-Saône (GH70) et l'Hôpital Nord Franche-Comté (HNFC).



Les 2 premiers publics ont été vaccinés avec Pfizer, seul vaccin disponible à l'époque, contraignant dans ses modalités de transport, de conservation et d'administration.

La vaccination a ensuite débuté pour les résidents de nos MAS (maisons d'accueil spécialisé) et FAM (foyer d'accueil médicalisé) avec AstraZeneca mais le gouvernement est intervenu entre-temps pour modifier la population cible de ce vaccin, qui s'adresse désormais uniquement aux plus de 55 ans.

Nos sollicitations récurrentes auprès de l'Agence Régionale de Santé concernant la fin de la vaccination des résidents de nos MAS/FAM et de nos EHPAD, mais aussi celle **des patients hospitalisés au long cours au sein de nos unités sanitaires** ainsi que de nos autres professionnels ont fini par porter leurs fruits. Nous avons pu entamer le 10 mai une 2^e importante vague de vaccination, en Pfizer.

« Il convient de remercier ici nos médecins, pharmaciens et infirmiers qui se sont portés volontaires pour réaliser les injections au sein de nos établissements mais aussi la Direction des Soins Infirmiers pour sa coordination des opérations de vaccination, sans oublier le service sécurité qui assure le transport des doses de vaccin sur sites. »

Projet Territorial de Santé Mentale du Nord Franche-Comté



Illustrations vidéo sur l'Aire Urbaine

l'instar de celui de Haute-Saône, signé avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) en octobre 2019, le Contrat Territorial de Santé Mentale du Nord Franche-Comté officialisé en novembre 2020 est l'aboutissement d'un large travail de concertation facilité par des pratiques collaboratives existantes notamment grâce aux Plateformes de Coordination en Psychiatrie et Santé Mentale de la Haute-Saône et de l'Aire Urbaine portées par l'AHBFC.

3 capsules vidéo présentant respectivement **l'équipe mobile pour adolescents**, **l'unité intersectorielle de réhabilitation psychosociale** et **la consultation mémoire** ont été réalisées dans ce cadre et peuvent être visionnées sur le site de l'ARS.

- ACTUALITÉS -

Culture & Santé

6 projets de l'AHBFC retenus pour 2021

Comme relaté dans de précédentes éditions de ce journal, nos équipes se mobilisent depuis plus de 10 ans pour répondre à l'appel à projets annuel « Culture et Santé » porté conjointement par la Direction Régionale des Affaires Culturelles et l'Agence Régionale de Santé.

Pour l'édition de cette année, notre Association a présenté 6 dossiers qui ont tous été retenus par le comité de pilotage! Une subvention (pouvant atteindre jusqu'à 80% au maximum du montant nécessaire pour chaque projet) a donc été accordée pour les mener à bien, l'AHBFC complétant leur financement.

Les projets 2021 ont été proposés par différents services de notre établissement (sanitaires et médico-social, d'hospitalisation complète ou de jour) en partenariat avec des intervenants culturels sur diverses thématiques artistiques : cirque, chant, photographie, théâtre, danse... (cf. encadré ci-contre).

Les arts du cirque en hôpital de jour HJ de psychiatrie générale de Valentigney & L'Odyssée du Cirque

Je chante et ça me va bien
EHPAD/USLD La Chênaie à Saint-Rémyen-Comté & Les Petits Chemins
en partenariat avec La Cité de la Voix

En images photographiques, sur les traces de Courbet Unité de réhabilitation psycho-sociale d'Héricourt & l'auteur-photographe Jean DAUBAS en partenariat avec le Musée Courbet

L'hôpital de jour fait sa comédie (lire ci-dessous)

HJ de psychiatrie générale de Vesoul
& le Théâtre Edwige Feuillère

Sur la piste du cirque

HJ de psychiatrie du sujet âgé Mondrian à Bavilliers
& L'Odyssée du Cirque

Corpus Tempo

Hôpital de jour de psychiatrie générale de Belfort
& le Centre Chorégraphique National
de Bourgogne Franche-Comté Viadanse

Zoom sur « L'hôpital de jour fait sa comédie »



Cadre de santé du centre de psychiatrie générale vésulien, Laurent DANNER nous présente ce projet dont le 2° volet a débuté le mois dernier...

« En 2020, notre proposition d'atelier en collaboration avec

l'équipe culturelle du Théâtre Edwige Feuillère ayant été retenue, les patients ont bénéficié de 10 séances de 2 heures de pratique théâtrale (improvisation) guidée par la comédienne professionnelle Catherine CLERC. Afin de sécuriser le groupe dans le respect de la prise en soins, l'atelier a été co-animé par Véronique COLLIN, infirmière à l'hôpital de jour. L'objectif principal était de faire entrer la culture dans une unité de soins où les patients ont souvent des difficultés à accéder aux activités culturelles (ruralité, aspects financiers, peur de l'inconnu...). Dans cette période de crise sanitaire anxiogène pour eux, cette expérience s'est avérée positive et enrichissante. Elle a permis aux apprentis comédiens de prendre du plaisir, de renforcer leur confiance et leur estime de soi, ainsi que de mobiliser et développer leur imaginaire. »

Pour illustrer le projet, un tableau (ci-dessus) a été réalisé en atelier créatif par le groupe qui a aussi pu visiter le théâtre et réaliser une séance sur son espace scénique (ci-contre).

« Je ne connaissais pas le théâtre comme thérapie [...] j'ai découvert le plaisir d'être un peu moi-même [...] nous avons beaucoup ri sans aucun jugement » relate une patiente ; un succès confirmé par les mots utilisés par les autres participants pour décrire leurs ressentis : « relâchement, évasion, tranquillité, joie, thérapeutique, lâcher-prise, déconnection... »



Le projet présenté pour 2021 ayant également été validé, une nouvelle session a débuté en avril 2021 et se terminera en juillet, par une représentation devant un public, si la situation sanitaire le permet.

- QUALITÉ & SÉCURITÉ DES SOINS -



Objectif certification

Le challenge de l'année 2021

Comme annoncé dans le précédent numéro de ce journal (à la croisée... n°41 - édition de janvier 2021), la prochaine visite de certification de nos établissements sanitaires (centre hospitalier spécialisé et unité de soins de longue durée), mission confiée à la Haute Autorité de Santé (HAS), est programmée pour janvier 2022...

« La démarche qualité et sécurité des soins s'est structurée il y a 20 ans dans notre établissement afin de garantir, à tout patient, en tout temps, le meilleur soin » rappelle le Docteur Valérie VALOT, référente assurance qualité et coordinatrice des risques associés aux soins de l'AHBFC mais aussi expert visiteur pour la HAS.

« Tous les 4 ans, les visites de certification viennent objectiver la qualité de nos pratiques et la sécurisation de nos soins » expliquet-elle.

En 2015, elle avait abouti pour notre institution à une certification sans réserve ni recommandation, pour une durée de 6 ans.

La 5° itération à venir s'inscrit dans le changement avec un **nouveau référentiel de certification** des établissements de santé sur la qualité des soins (décliné ci-dessous) mais également de **nouvelles méthodes d'investigation** plus proches du terrain et une analyse transparente des résultats.







- 1. Le patient est informé et son implication est recherchée
- 2. Le patient est respecté
- 3. Les proches et/ou aidants sont associés à la mise en œuvre du projet de soins avec l'accord du patient
- 4. Les conditions de vie et de lien social du patient sont prises en compte dans le cadre de sa prise en charge



Audit système



- La pertinence des parcours, des actes et des prescriptions est argumentée au sein de l'équipe
- 6. Les équipes sont coordonnées pour prendre en charge le patient de manière pluri-professionnelle et pluridisciplinaire tout au long de sa prise en charge
- 7. Les équipes maîtrisent les risques liés à leurs pratiques
- 8. Les équipes évaluent leurs pratiques notamment au regard du suivi des résultats cliniques de leur patientèle





- 9. L'établissement définit ses orientations stratégiques en cohérence avec son territoire
- 10. L'établissement favorise l'engagement des patients individuellement et collectivement
- 11. La gouvernance fait preuve de leadership
- **12.** L'établissement favorise le travail en équipe et le développement des compétences
- 13. Les professionnels sont impliqués dans une démarche de qualité de vie au travail impulsée par la gouvernance
- **14.** L'établissement dispose d'une réponse adaptée et opérationnelle aux risques auxquels il peut être confronté
- **15.** L'établissement développe une dynamique d'amélioration continue de la qualité des soins





« Cette nouvelle démarche reflète la volonté de **médicaliser la certification** et de **mieux prendre en compte le résultat de la prise en charge du patient**. Dispenser des soins de qualité au patient est l'objectif premier des soignants. Cette certification s'intéresse à ce qui fait sens pour les équipes de soins : leurs pratiques et le résultat pour les patients, en termes d'efficacité, de sécurité ou encore de satisfaction. »

- DES MISSIONS ET DES HOMMES -

Délégué à la protection des données

DPO (Data Protection Officer)

Le délégué à la protection des données ou DPO conseille et accompagne les organismes qui le désignent dans leur conformité au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).



Ouel est le rôle d'un DPO ?

Qualifié par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) de **chef d'orchestre de la protection des données personnelles**, le DPO n'est pas personnellement responsable en cas de non-conformité avec le RGPD.

Ses principales missions sont les suivantes :

- ✓ **Informer, conseiller et accompagner** au sein de l'organisme qui le désigne afin de respecter le règlement européen et le droit national en matière de protection des données personnelles ;
- ✓ **Sensibiliser** au sein de sa structure aux enjeux de la protection des données personnelles des employés comme des usagers (clients, patients...);
- ✓ **Superviser** des audits internes sur la protection des données personnelles ;
- ✓ Conseiller sur l'opportunité de réaliser une analyse d'impact vie privée et en vérifier l'exécution (surtout lorsqu'il y a des données sensibles);
- ✓ **Recevoir et répondre** à toute question ou réclamation relative à la protection des données ;
- ✓ Coopérer avec l'autorité de contrôle (la CNIL en France) et être son point de contact au sein de sa structure.

Pour ce faire, le DPO:

- ✓ tient à jour le registre des traitements de l'organisme (avec l'aide des responsables de traitement et des soustraitants);
- ✓ aide l'organisme à cartographier ses traitements ;
- priorise les actions à mener en matière de protection des données en fonction du contexte et des risques associés;
- ✓ organise les procédures internes visant à gérer les traitements de données personnelles, les éventuelles demandes d'exercice de droits et violations ;
- ✓ documente la conformité de l'organisme, afin qu'en cas de contrôle celui-ci puisse aisément démontrer sa conformité à la réglementation applicable.

Ouelles spécificités à l'AHBFC ?

L'AHBFC, qui emploie environ 2 000 salariés et prend en soins de nombreux patients et résidents, est soumise au respect du RGPD.

L'ensemble du personnel est concerné puisque toute personne physique ayant accès aux données personnelles d'une autre personne physique (salarié et/ou usager des services) se doit de les protéger.

De plus, en tant qu'établissement de soins, notre organisation recueille, outre de simples données personnelles (nom, prénom...), beaucoup de données sensibles (telles que l'état de santé d'une personne) qui doivent d'autant plus être protégées.

Qui est DPO à l'AHBFC ?

Au sein de l'AHBFC, cette nouvelle fonction instaurée par le RGPD est assurée depuis la fin de l'année 2020 par Déborah MAZURE (photo ci-contre) : présentation de son parcours et des motivations qui l'ont menée à ce poste.



« Concernant mes études, j'ai d'abord obtenu une Licence en Droit Général pour ensuite me diriger vers un Master **Droit du Numérique**.

Je me suis orientée vers cette spécialité parce que je trouvais intéressant d'allier ces 2 domaines. J'ai grandi avec l'évolution des nouvelles technologies et je m'y suis toujours intéressée. Plus les années passent, plus les nouvelles technologies prennent de la place au sein de nos vies quotidiennes (professionnelles comme personnelles), offrant de nouvelles perspectives de métiers d'avenir.

La fonction de délégué à la protection des données est, pour moi, un parfait compromis entre le droit et le numérique. J'apprécie beaucoup le rôle de conseil et d'accompagnement concernant le respect et la mise en œuvre du RGPD mais aussi le côté organisationnel, autonome et discret de ce travail

De plus, le domaine de la protection des personnes me tient particulièrement à cœur : par conséquent cette mission me correspond en tous points ! »

Basée sur le site Pierre Engel à Bavilliers, notre DPO peut être sollicitée par l'ensemble des services de l'Association.

- **ZOOM SUR...** -

Isolement et contention : réforme législative

Des pratiques de dernier recours très encadrées



En juin 2020, le Conseil constitutionnel a abrogé la Loi de janvier 2016 encadrant les pratiques de mise en Echambre d'isolement et de contention mécanique, considérant que si le législateur avait bien prévu que le recours à ces mesures ne peut être décidé par un psychiatre que pour une durée limitée, il n'avait en revanche pas fixé cette limite ni prévu les conditions dans lesquelles, au-delà d'une certaine durée, leur maintien est soumis au contrôle du juge judiciaire. L'article 84 de la Loi de financement de la Sécurité sociale pour 2021 redéfinit donc ces pratiques. Le décret d'application de la réforme est paru au Journal Officiel le 2 mai dernier, une instruction d'application du Ministère de la Santé devrait paraître prochainement.

Quels sont les points essentiels de la loi?

- ✓ Seuls sont concernés par l'isolement et la contention les patients en hospitalisation complète sans consentement.
- ✓ La décision est prise de manière adaptée, nécessaire et proportionnée au risque après évaluation du patient;
- avec une surveillance stricte somatique ET psychiatrique;
- avec une traçabilité dans le dossier médical du patient (outre le registre).

- ✓ La mesure d'isolement est prise pour une durée maximale de 12h et renouvelée par périodes de 12h maximum, dans la limite de 48h au total;
- ✓ La mesure de contention est prise dans le cadre d'une mesure d'isolement pour une durée maximale de 6h et renouvelée par périodes de 6h maximum, dans la limite de 24h au total;
- ✓ À titre exceptionnel, le psychiatre peut renouveler au-delà de ces durées totales : le juge des libertés et de la détention est alors informé sans délai par le médecin et une information du patient, de son entourage et du procureur de la République doit avoir lieu.

Qu'en est-il de l'application de ces exigences réglementaires au niveau de notre établissement ?

Depuis 4 ans, à travers les **évaluations de pratiques professionnelles** (EPP) menées à la fois sur l'isolement thérapeutique et sur le maintien postural/sécurisation des soins, les professionnels de l'établissement se sont fortement questionnés et engagés à modifier leurs pratiques de mise en chambre en isolement et de contention mécanique du patient.

L'isolement thérapeutique reste une pratique exceptionnelle et de dernier recours. La mesure est réalisée sur décision d'un psychiatre, et doit être adaptée, nécessaire, proportionnée et temporaire.

Des mesures alternatives sont toujours tentées au préalable, telles par exemple la diminution des stimuli, la prise en soin relationnelle, la prise médicamenteuse, la mise en œuvre de techniques de pacification de la crise...

La contention mécanique est également une mesure de dernier recours, possible uniquement dans le cadre de la chambre d'isolement et impliquant l'utilisation de matériels spécifiques dédiés.

Ces dispositifs sont distincts de ceux à visée posturale et de maintien pour une sécurisation du patient (risques liés à la déambulation, risque de chute, sécurisation d'un soin) qui comportent une fermeture accessible et gérable par le patient pour maintenir son autonomie si ses capacités cognitives le permettent ou un système d'attache non-accessible s'il présente des troubles pouvant entraîner un mésusage et une mise en danger.

En 2021, des actions d'amélioration sont mises en œuvre dans le cadre de 2 EPP :

- « Actualiser et harmoniser les pratiques de mise en chambre d'isolement au regard de la législation et des recommandations » pilotée par Dr Jean-Paul OLIVIER, psychiatre chef de service, Président de la CME
- « Alternatives posturales à la contention mécanique en sanitaire et structures médico-sociales » co-pilotée par Françoise MOREY, cadre supérieure de santé, référente institutionnelle contention/maintien postural et matériel de sécurisation & Dr Raphaël DELACHAUX, psychiatre chef de service L'actualisation de la politique isolement/contention et des protocoles est en cours de réalisation.

- FENÊTRE SUR... -

Nouveaux retraités

De janvier à avril 2021

- ✓ **Fabrice BEL** infirmier pôle ergothérapie Saint-Rémy-en-Comté/Clairefontaine
- ✓ Chantal BOILEAU agent hôtelier spécialisé HJA Luxeuil-les-Bains
- ✓ **Agnès BOURGEOIS** infirmière CMPA Vesoul
- ✓ **Jean-Michel COUTURET** aide-soignant Pinel
- ✓ Michelle DRAPIER agent hôtelier spécialisé cafétéria Saint-Rémy-en-Comté
- ✓ Martine EBLE infirmière Largillière
- ✓ **Fabrice EPLE** aide-soignant Pinel
- ✓ **Isabelle GALMICHE** agent hôtelier spécialisé cafétéria Saint-Rémy-en-Comté
- ✓ **Jean-Antoine GARCIA** agent hôtelier spécialisé Pinel
- ✓ Marie-Odile JAQUET infirmière musicothérapie/ relaxation
- ✓ **Pascale JASSET** secrétaire médicale 70G01
- ✓ Patrick MAIROT agent hôtelier spécialisé Renoir
- ✓ **Patricia MAREY** aide soignante pôle ergothérapie Saint-Rémy-en-Comté/Clairefontaine
- ✓ **Patrick MIGNERET** adjoint de direction DAFI
- ✓ Françoise POIRSON aide-soignante Largillière
- ✓ **Josiane QUEDNAU** agent hôtelier spécialisé Villon
- ✓ Danielle ROUSSEY agent hôtelier spécialisé EHPAD/ USLD La Chênaie
- ✓ **Sylviane SCHWEBEL** aide-soignante UIA Matisse
- ✓ Martine THOMAS cadre de santé Les Hêtres Vesoul
- ✓ Mireille THOUVENOT téléphoniste standardiste standard
- ✓ Evelyne ZILLHARDT psychomotricienne CMPE Luxeuil

« L'espoir fait vivre » Amboise

Concours de BD d'Angoulême

5 résidents de la Maison d'Accueil Spécialisé Amboise ont participé au 22^e concours ouvert aux jeunes et adultes en situation de handicap organisé dans le cadre du Festival International de la Bande Dessinée d'Angoulême par l'association L'Hippocampe...



Christelle, Jean-Christophe, Pascal, Patrice et Sandrine ont travaillé l'hiver dernier à la **réalisation d'une bande dessinée sur le thème de l'édition 2021 : La Terre perd la boule...** « Comme son nom l'indique, cette BD se veut porteuse d'espoir ! » explique Alain TROUSSEAU, animateur de l'atelier Arcadie qui a coordonné le projet avec Christine RECOQUE-BUYER, éducatrice spécialisée à la MAS située à Saint-Rémy-en-Comté. Les résultats seront publiés en ligne à partir du 24 juin prochain.

Recyclons les masques...

Un projet visant à concilier préservation de la santé et de l'environnement



COVID-19 augmente la production de ce déchet jusqu'ici non valorisé. Le groupe éco-gestes de l'AHBFC, soucieux de cette nouvelle problématique, souhaite mettre en place une solution de recyclage.

En cours d'étude, un partenariat avec une entreprise française devrait permettre d'organiser en interne une filière spécifique de collecte des masques chirurgicaux qui, après traitements, pourraient avoir une seconde vie (objets en polypropylène)! Des lieux tests de collecte seront d'abord définis avant une éventuelle généralisation, à suivre donc...